

2815504

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/11/2017
Retour Préfecture : 13/11/2017



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 21 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 21 septembre 2017

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	5
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	5
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	5
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2017. APPROBATION.....	6
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	6
6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS. MODIFICATION.....	6
7 - INDEMNISATION SUITE A L'AGRESSION D'AGENTS DE POLICE EN DATE DU 14 JUIN 2016.	7
8 - AMIENS. RETRAIT DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA HALLE DES SPORTS DU COLVERT. 7	
9 - POLITIQUE JEUNESSE. PARTENARIAT ENTRE L'UPJV ET AMIENS METROPOLE. OFFRE DE SERVICES EN DIRECTION DES ETUDIANTS ETRANGERS. CONVENTION.....	10
10 - REALISATION DES ETUDES PREALABLES A L'OPERATION D'AMENAGEMENT "BOREALIA 2". MANDAT CONFIE A LA S.P.L. AMIENS DEVELOPPEMENT.....	10
11 - ESPACES NATURELS : PROGRAMME GLOBAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE. SUBVENTION 2017. CONVENTION.....	12
12 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. CHANTIER DE JEUNES BENEVOLES 2017. SUBVENTION A LA MAISON POUR TOUS, CENTRE SOCIAL DE RIVERY. CONVENTION.....	12
13 - PLAN DECHET. PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF. EXPERIMENTATION. SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE COMPOSTEUR OU LOMBRICOMPOSTEUR.	13
14 - GESTION UNIFIEE DU PERSONNEL. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND AMIENOIS. CONVENTION.	14
15 - DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS AGES D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS EN APPRENTISSAGE DANS LE CADRE DE LEUR FORMATION PROFESSIONNELLE.....	15
16 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL SOUS CONTRAT AIDE. ASSOCIATION APREMIS. RENOUVELLEMENT. CONVENTION.	16
17 - AMIENS. AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE MARCEL PAUL, MAIL ROGER SALENGRO. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	16
18 - AMIENS. AMENAGEMENT REDUCTEUR DE VITESSE, RUE LESCOUVE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	17
19 - AMIENS. CREATION D'UN MINI-GIRATOIRE. CARREFOUR RUE DE L'AGRAPPIN - RUE VOYELLE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	17
20 - AMIENS. GRANDE RUE DU PETIT ST JEAN. AMENAGEMENT REDUCTEUR DE VITESSE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	17
21 - AMIENS. SYSTEME U. AMENAGEMENT PAYSAGER, AVENUE DE L'HIPPODROME ET RUE ÉDOUARD LUCAS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	18
22 - BOVELLES. AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONS ET D'UNE ECLUSE, RUE JEAN DU BOS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	18

23 - CAMON. OPH D'AMIENS METROPOLE. REFINANCEMENT D'UN PRET AUPRES DU CREDIT FONCIER DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DE 15 LOGEMENTS SITUES RUE DE LA TOURELLE ET RUE AMBROISE CROIZAT. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.....	19
24 - SALOUËL. OPH D'AMIENS METROPOLE. REFINANCEMENT D'UN PRET AUPRES DU CREDIT FONCIER DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DE 13 LOGEMENTS SITUES RUE ERNEST CAUVIN. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	19
25 - SALOUËL. SIP. REALISATION D'UN PROGRAMME DE 14 LOGEMENTS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION SITUES RUE DES AUBRETIAS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS-DE-FRANCE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	20
26 - CHARTE DE L'AMENAGEMENT. CONCEPTION ET USAGE DE L'ESPACE PUBLIC. MISSION DE PRESTATION INTELLECTUELLE. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AMIENS DEVELOPPEMENT, AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.	20
27 - SALOUËL. REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE ROUEN. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	21
28 - TAXE DE SEJOUR. TARIFS.	21
29 - ÉLABORATION ET DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE STRATEGIE TOURISTIQUE. ORIENTATION DU SERVICE TOURISME. ANNEE 2017.....	22
30 - OFFICE DE TOURISME. NORD FRANCE CONVENTION BUREAU. ADHESION 2017.....	25
31 - PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA FOURNITURE DE DONNEES AERONAUTIQUES ENTRE LA DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE ET AMIENS METROPOLE.....	26
32 - QUAI DE L'INNOVATION. GESTION DES ESPACES MUTUALISES. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AMIENS-PICARDIE. AVENANT N° 1.	26
33 - ZAC RENANCOURT. PRET DE 3 000 000 € SOUSCRIT PAR LA SEM AMIENS AMENAGEMENT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. GARANTIE D'EMPRUNT D'AMIENS METROPOLE.....	27
34 - ZAC RENANCOURT. PRET DE 4 000 000 € SOUSCRIT PAR LA SEM AMIENS AMENAGEMENT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'EMPRUNT D'AMIENS METROPOLE.....	27
35 - AMIENS. BHNS. CITE SCOLAIRE. DEMOLITION DE LA LOGE NORD.....	28
36 - AMIENS. BHNS. COMPLEXE SPORTIF GEORGES VALLEREY. DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION.	28
37 - GARE D'AMIENS. CONVENTION GARES ET CONNEXIONS POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL PAR L'AGENCE BUSCYCLETTE. AVENANT N° 1.	28
38 - BOITES A LIRE. CONVENTIONS DE PARTENARIAT COMMUNES D'AMIENS METROPOLE.....	29
39 - MAISON DU THEATRE. PRIX ADO DU THEATRE CONTEMPORAIN 2017/2018. CONVENTION DE PARTENARIAT.....	29
40 - ZENITH. CONTRAT D'AFFERMAGE. MODIFICATION DES TARIFS. AVENANT N°4.	30
41 - CAMON. REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUPPORTEES PAR LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	31
42 - AAC TENNIS. RENOVATION LOURDE DE 2 COURTS DE TENNIS EN TERRE BATTUE. SUBVENTION.	31
43 - RIVERY. CONSTRUCTION DES TENNIS. SOCIETE CEGELEC. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	32

44 - RIVERY. CONSTRUCTION DES TENNIS. SOCIETE EMI BATIMENT. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	33
45 - RIVERY. CONSTRUCTION DES TENNIS. SOCIETE HUBERT CALLEC. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	33
46 - LONGUEAU. REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUPPORTEES PAR LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	33
47 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU PASSAGE DE L'OURAGAN "IRMA" A SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY.	33
48 - VŒUX ET QUESTION ORALE.	34
48.1 - VŒU.	34
48.2 - VŒU.	36
48.3 - VŒU.	39
48.4 - QUESTION ORALE.	45

La séance est ouverte à 18 H 10.

M. GEST : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte. Je vois que vous êtes particulièrement toniques, aujourd'hui donc c'est de bon augure !

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu les pouvoirs de :

Mme Raïfah MAKDASSI-FARKOUH	donne pouvoir à	M. Pascal FRADCOURT
M. Serge LEFEUVRE	donne pouvoir à	Mme Colette FINET
M. Franck DARRAGON	donne pouvoir à	M. Jean-René HEMART
Mme Marion DOURNEL-GARAT	donne pouvoir à	Mme Nathalie DEVÈZE
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Florence LAPA	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Madame Jeanine GUYOT – je crois que je l'ai vue ; elle est là –, bien sûr si elle est présente et si elle l'accepte, est désignée en qualité de secrétaire, et Monsieur Karim SÉRY en qualité de secrétaire adjoint. Je ne l'ai pas vu, Karim SERRY ? Il est là, très bien. Donc, nous avons nos secrétaires habituels.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous invite tout d'abord à vous prononcer sur l'ajout à l'ordre du jour de notre séance, en procédure d'urgence, du point 47 relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la fondation des Architectes de l'urgence suite au passage de l'ouragan Irma sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Et vous savez que depuis, d'ailleurs, il y a aussi nos compatriotes de Guadeloupe et de Martinique qui ont été touchés, beaucoup moins, mais néanmoins. Et je ne parle pas de ce qui s'est passé ces jours derniers au Mexique.

Je sou mets donc au vote cet ajout du point 47 de notre ordre du jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je vous informe par ailleurs que j'ai reçu trois vœux et une question orale que nous évoquerons en fin de séance.

Je vous précise également que la délibération qui vous est soumise au point n°33 a été actualisée, car la SEMAA nous a indiqué que les conditions du prêt de 3 millions € du

Crédit agricole pour la ZAC Renancourt que nous allons cautionner à hauteur de 80 % sont modifiées. Benoît MERCUZOT vous l'expliquera tout à l'heure

J'attire votre attention sur le fait que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 9 novembre 2017 à 18 heures et non pas le 2 novembre comme cela était programmé. Il semblerait que la date du 2 novembre, tombant pendant des vacances scolaires, perturbait un certain nombre de nos collègues. Les dates des commissions de travail sont, elles, inchangées.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2017. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce point ? Je ne vois pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 29 juin et le 7 septembre 2017 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ?

Pas de remarque, donc je mets aux voix ces décisions.

Quoi non ? Ah oui ! C'est vrai qu'on ne fait pas voter. Je ne m'y ferai jamais. On ne fait pas voter. Donc, on prend acte de ces décisions puisqu'il n'y a pas eu de question.

DONT ACTE

6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS. MODIFICATION.

M. GEST : Je vous informe que, par arrêté en date du 7 septembre, j'ai confié à Monsieur Clément GRUMETZ une délégation de fonctions dans le domaine du sport auprès de Monsieur Guillaume DUFLOT, vice-président. C'était avant lui Michel THIEFAINE qui était délégué.

Il convient donc de mettre à jour les dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la délibération fixant les indemnités de fonction des élus qui ne comporte que le changement concernant Monsieur GRUMETZ.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - INDEMNISATION SUITE A L'AGRESSION D'AGENTS DE POLICE EN DATE DU 14 JUIN 2016.

M. GEST : Deux agents de police municipale demandent à Amiens Métropole, comme c'est rituellement le cas, le versement des sommes qui résultent de condamnations judiciaires prononcées à leur profit. Cette indemnisation correspond aux dommages qu'ils ont subis.

Je vous propose donc de verser 200 € à Monsieur Cédric BELLENGER et à Monsieur Ludovic LEMOINE dans le cadre d'une agression verbale le 14 juin 2016.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - AMIENS. RETRAIT DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA HALLE DES SPORTS DU COLVERT.

M. GEST : Dans le cadre du projet de requalification de l'îlot Colvert, je vous propose, d'une part, de dénoncer l'intérêt communautaire de la halle des sports, située avenue de la Paix à Amiens et, d'autre part, de remettre à la ville d'Amiens l'emprise foncière affectée à cette structure d'une superficie d'environ 1 200 m² et cadastrée section CL n°149.

En conséquence, dès lors que la ville d'Amiens aura acté, elle aussi, la reprise du bien en cause, elle se substituera à la collectivité dans tous les actes, droits et obligations concernant cette emprise.

À noter que la cession du lot C au profit de la Maison du Cil devrait intervenir dans le courant du dernier trimestre 2017, pour un programme de construction à usage d'habitation, de commerces et d'activités associatives.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Merci Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur le démontage et la délocalisation de la halle des sports du Colvert.

On m'a dit en commission que le conseil citoyen d'Amiens Nord avait été informé, voire même consulté, au sujet de cette opération de démontage et de délocalisation.

J'ai rencontré des membres de ce conseil citoyen qui apparemment ne sont pas au courant de ce projet et regrettent de ne pas y avoir été associés.

Est-ce que de votre côté vous avez un compte rendu, une contribution écrite qui vient témoigner de la prise en compte de la parole des habitants à travers le conseil citoyen, comme l'impose la loi pour les projets de rénovation des quartiers politique de la ville ?

Au cours des dernières années, cette halle a accueilli différentes manifestations sportives et culturelles. Je ne suis pas certaine que les habitants d'Amiens Nord la voient partir avec joie, mais peut-être que oui.

Je crois que pour chaque grand projet mené dans le cadre de la politique de la ville, il serait intéressant pour les élus, qui doivent faire des choix et prendre des décisions, de disposer d'une sorte d'avis citoyen dans lequel il serait indiqué les remarques et les propositions des membres des conseils citoyens. C'est la loi. Ce serait aussi le signe du bon fonctionnement de la démocratie locale sur notre territoire et la garantie pour les élus de garder la confiance des citoyens et des citoyennes.

M. GEST : On va vous donner une réponse sur la dernière partie de votre propos. Je crains que ce ne soit pas suffisant, si vous voulez. Il y a d'autres choses à démontrer pour, comme vous dites, retrouver la confiance. Mais je vais demander à Hubert DELARUE de répondre sur le fond.

M. DELARUE : Madame LION-LEC, si dans le cadre de la commission vous m'aviez interpellé à cet égard, je n'aurais pas manqué de vous faire une réponse.

Comme vous le savez sans doute, nous ne participons pas nous-mêmes, dans un souci d'indépendance des conseils citoyens, aux réunions des conseils citoyens.

Ce que je sais par contre, c'est que le projet globalement dit du Colvert, qui intègre notamment le démontage de la halle, a bien été évoqué et par le prestataire et par les services qui avaient été mandatés. Ils avaient été invités pour éviter ça.

Et comme vous le savez, nous avons l'obligation de présenter l'ensemble de ces projets dans le cadre de la co-construction que nous faisons, dans le cadre de ces transformations, avec tous les conseils citoyens, pas simplement celui du Nord. Et je puis vous assurer que nous avons parfaitement, pleinement, complètement satisfait aux dispositions de la loi.

Donc, vous êtes peut-être tombée sur un membre qui était absent ce jour-là. Peut-être, je ne sais pas.

Vous parlez d'un membre parmi tous ceux qui participent au conseil citoyen du Nord. Moi, ce que je peux vous affirmer, parce que les services me l'ont confirmé, c'est que l'ensemble du projet du Colvert, y compris cette fameuse halle, a bien été soumis au conseil citoyen d'Amiens Nord.

M. GEST : Merci de ces précisions.

Madame Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : En complément de ce que vient de dire Hubert DELARUE, moi, je voulais simplement dire que la halle du Colvert servait surtout à abriter un certain nombre d'étals le jour du marché, donc le dimanche matin. Le reste du temps, il est vrai qu'elle était ouverte complètement, donc un peu à tous les vents et très largement sous-utilisée, je vais dire, malheureusement.

Il s'y déroulait quelques manifestations sportives, quelques manifestations du comité de quartier. Mais très souvent elle était inoccupée.

J'ajoute que si cette halle doit être supprimée, c'est bien parce qu'il y a une rénovation importante de l'ensemble de l'espace du Colvert et que dans cette rénovation les constructions nouvelles imposent de supprimer cette halle.

J'ajoute que le marché du Colvert va être installé sur l'autre partie de l'espace actuel, si vous voulez, en gros, à l'emplacement du centre commercial Colvert actuel, et que par conséquent les habitants vont trouver un espace complètement différent et beaucoup plus agréable. On l'a présenté récemment, dans une réunion aux habitants, et ils ont accueilli cela avec évidemment beaucoup d'intérêt.

Enfin j'ajoute qu'il y a, à quelques centaines de mètres de là, un bâtiment qui va être reconstruit suite à sa destruction. C'est à l'entrée du quartier Fafet. C'est la ville qui reconstruit ce bâtiment qui va pouvoir accueillir de nouveau une association sportive qui avait dû se délocaliser, comme vous le savez, sur le Colvert. Et donc je pense que les jeunes et les moins jeunes vont trouver du coup des occasions de se répartir sur la partie Colvert du quartier comme sur la partie Fafet.

M. GEST : Merci pour ces précisions.

J'ajouterai à l'adresse de Madame LION-LEC que, comme vous êtes, semble-t-il, vu les réunions d'aujourd'hui et celles de la semaine dernière en conseil municipal, en ligne directe avec les conseils citoyens, ils ont dû vous dire combien ils étaient heureux qu'enfin ce dossier avance et que ce ne soit plus l'Arlésienne, comme ils en parlaient jusqu'à présent.

Je mets donc aux voix ce...

Non, on s'est exprimés sur le sujet.

Je mets donc aux voix ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - POLITIQUE JEUNESSE. PARTENARIAT ENTRE L'UPJV ET AMIENS METROPOLE. OFFRE DE SERVICES EN DIRECTION DES ETUDIANTS ETRANGERS. CONVENTION.

M. GEST : Dans le cadre de la politique jeunesse et de la stratégie du projet de Capitale Européenne de la Jeunesse 2020, Amiens Métropole souhaite encourager la mobilité des jeunes.

C'est pourquoi je vous propose de passer une convention avec l'UPJV afin de permettre aux étudiants étrangers d'accéder gratuitement aux cours de langues dispensés à Amiens, aux activités du Français comme Langue Étrangère et à la Maison des langues.

Il convient également de m'autoriser à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - REALISATION DES ETUDES PREALABLES A L'OPERATION D'AMENAGEMENT "BOREALIA 2". MANDAT CONFIE A LA S.P.L. AMIENS DEVELOPPEMENT.

M. GEST : Au regard de l'offre foncière aujourd'hui très limitée sur l'ensemble des typologies d'activités et de surfaces sur le territoire métropolitain, Amiens Métropole souhaite développer une opération d'aménagement à vocation économique sur le secteur d'Europamiens, sur un périmètre d'une superficie d'environ 195 ha.

Je vous propose de nous appuyer sur la SPL Amiens Développement, dont la collectivité est actionnaire, pour faire procéder, en son nom et pour son compte, aux études préalables nécessaires à l'opération d'aménagement.

La dépense estimée à 965 000 €, y compris la rémunération de la SPL pour 100 000 €, est financée sur le budget du pacte pour l'emploi et l'innovation.

Je vous propose d'approuver le contrat de mandatement confié à la SPL Amiens Développement.

M. ANGER : Monsieur le Président, nous ne sommes pas hostiles à cette démarche qui est utile. Simplement, comme je l'ai déjà souligné en commission et, je pense, lors d'un précédent conseil, je souhaiterais que cette démarche s'intègre dans une démarche plus globale de schéma des zones d'activités du Grand Amiénois, ce qui permettrait d'identifier les ressources disponibles, d'identifier les zones et d'avoir y compris une base de partenariats dans le cadre du pôle métropolitain.

M. GEST : Cher collègue, je ne vois pas du tout d'hostilité à cette remarque, et ce d'autant plus que nous sommes effectivement, vous le savez, en plein dialogue avec nos collègues des communautés de communes du Pays du Grand Amiénois auxquelles

va se joindre la communauté du Grand Roye dans le cadre de l'instance de dialogue qu'a souhaitée le conseil régional.

Bien évidemment, comme nous envisageons de confier à ce niveau d'instruction la promotion et l'organisation générale des différentes zones d'activités, c'est dans ce cadre-là que l'on pourra parfaitement, effectivement, aller dans le sens de la proposition que vous venez de faire.

J'ajoute néanmoins que l'arrivée, que nous saluons avec plaisir, d'Amazon a fait que nous sommes aujourd'hui en nécessité de retrouver des terrains d'une certaine dimension pour accueillir, le cas échéant, d'autres projets d'envergure. Il va de soi aussi que nous ne nierons pas le caractère particulièrement attractif de cette entrée ouest d'Amiens, de la vue qu'elle procure sur la ville et qu'il y a la nécessité de réfléchir à ce que l'on sera amenés à accueillir sur cette zone-là.

J'ai noté votre remarque et nous en tiendrons compte.

M. HUTIN : Sur cette zone, il ne nous paraît pas adéquat d'imaginer des grandes zones de logistique. Donc, nous nous abstenons sur cette délibération.

Nous avons discuté en commission pour qu'il y ait un bilan intermédiaire qui soit présenté aux élus. Le président de la commission y était favorable. Est-ce que vous avez retenu cette proposition d'avoir une présentation intermédiaire, aux élus, du travail qui sera fait par la SPL ? Merci.

M. GEST : Sur le projet de...

M. HUTIN : Sur l'étude.

M. GEST : Sur l'étude ? Oui, je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on fasse une information régulière sur ce dossier-là.

Par contre, je ne comprends pas très bien pourquoi vous vous abstenez avant de savoir ce qu'il va y avoir dessus. Ça paraît quand même assez incohérent. Vous commencez par nous dire : « Je ne suis pas hostile et je m'abstiens parce que je ne veux pas de logistique ». Qui vous a parlé de logistique ?

Nous avons besoin de terrains supplémentaires aménagés. Ça prend du temps pour aménager des terrains et donc c'est la raison pour laquelle nous lançons cette opération maintenant au regard de ce que nous pouvons encore déployer sur l'ensemble de l'agglomération. Et j'ai répondu à René ANGER que ça s'inscrira aussi dans une démarche plus globale sur le Pays du Grand Amiénois.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

11 - ESPACES NATURELS : PROGRAMME GLOBAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D' AMIENS METROPOLE PAR LE CONSERVATOIRE D' ESPACES NATURELS DE PICARDIE. SUBVENTION 2017. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose d'approuver la convention par laquelle Amiens Métropole accorde une subvention de 5 000 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pour dynamiser l'action en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels sur son territoire et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Très bien. C'est le partenariat habituel avec le Conservatoire.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. CHANTIER DE JEUNES BENEVOLES 2017. SUBVENTION A LA MAISON POUR TOUS, CENTRE SOCIAL DE RIVERY. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose d'attribuer une subvention de 1 700 € à l'association Maison pour Tous, Centre social de Rivery, dans le cadre du chantier de jeunes bénévoles 2017.

Ce projet a consisté à faire travailler un groupe de 15 jeunes, du 10 juillet au 4 août 2017, sur un programme de travaux devant contribuer à la préservation d'espaces naturels, accompagné d'une sensibilisation à la sauvegarde, à la gestion et à la mise en valeur de ces espaces.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Je demande à nos collègues de Rivery de faire passer le message aux membres de l'association qu'ils déposent leur dossier un peu plus en amont que cette année, et je sais que ce sera fait.

Très bien. Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**13 - PLAN DECHET. PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF.
EXPERIMENTATION. SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE COMPOSTEUR OU
LOMBRICOMPOSTEUR.**

M. DESSEAUX : Dans le cadre des actions du plan déchet, la promotion du compostage est un des leviers de la prévention de la gestion des déchets verts. C'est pourquoi je vous propose de subventionner à hauteur de 30 € maximum, l'achat par les particuliers ou les collectifs, d'un composteur.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Monsieur le Président, bien sûr, le compostage, c'est effectivement une action intéressante à développer. Je crois que ça avait déjà été testé. Même si au regard de notre mode de traitement des déchets par compostage collectif, ça peut effectivement poser problème en termes d'approvisionnement, ce qui du coup demande d'aller chercher de plus en plus de la matière organique un peu plus loin et de, pourquoi pas, travailler avec des collectivités qui seraient autour de nous.

C'est plus sur les modalités de cette promotion du compostage, une aide de 30 € sur facturation auprès des commerçants. Est-ce qu'on n'aurait pas pu imaginer un dispositif un peu plus simple ? En termes de gestion, je pense que ça risque d'être beaucoup plus coûteux en frais administratifs que les 30 € qui sont versés.

C'est un sujet qu'on pourrait aborder bien sûr en commission du plan prévention déchets qui va se réunir prochainement.

J'ai l'impression qu'on met la charrue avant les bœufs au niveau de la prévention des déchets.

Au niveau du compostage, ce qui serait intéressant aussi, c'est de lier ça à un moment aussi de sensibilisation et d'information sur les modalités du compostage. Là, on va acheter un composteur, on va le subventionner et les gens se débrouilleront avec, avec des conflits d'usages qui peuvent en découler.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je donne la parole à Patrick DESSEAUX.

M. DESSEAUX : En effet, il y a quelques années, il y a une dizaine d'années, cette opération avait eu lieu. À cette époque, ce n'était pas une subvention ni une participation, mais la mise à disposition au prix coûtant.

Il s'avérait que ces années-là, il y a eu notamment des difficultés avec les magasins puisqu'on faisait concurrence aux magasins et ce n'était pas logique.

Cette fois-ci, comme nous nous étions engagés dans le cadre du plan déchet, on a donc décidé d'accorder une subvention à hauteur de 30 €. Pourquoi 30 € ? Il fallait bien arrêter le curseur quelque part.

Il est vrai, je vous comprends, que les frais risquent d'être élevés par rapport au montant de l'aide, mais c'est à titre d'expérimentation. On verra au fil du temps si cette façon de pratiquer aboutit.

Quand on voit l'opération, il n'y avait pas tellement de demandes sur l'opération il y a 10 ans. Le nombre n'était pas important. On espère que cette fois-ci l'opération rencontrera plus de succès Et tout ça dans le domaine de l'application de cet appel à projets 0 déchet.

En ce qui concerne ce que vous évoquez sur la communication, je pense qu'en ce qui concerne les déchets verts et en ce qui concerne notamment les déchets en général, y compris les apports volontaires dans tous les domaines, au niveau de la communication, il y a beaucoup de choses de réalisées dans ce cadre-là. Et on en a parlé lors de la commission : il y a eu un travail énorme qui a été réalisé par les services et par les élus qui ont participé à la mise en place d'éléments, notamment dans le cadre de l'apport volontaire, même en ce qui concerne les déchets verts, dans les communes.

Je pense qu'on a fait un bon travail jusqu'alors et d'ailleurs les Amiénois sont très satisfaits de ce qui est fait. Et là, c'était une parole donnée de passer par cette aide dans le cadre du compostage et dans le cadre de ces composteurs. Nous y sommes. On a peut-être un petit peu tardé, mais il a fallu notamment étudier la façon de faire et on vous a proposé cette subvention de 30 €.

M. GEST : Merci. Pas d'autre(s) question(s) ?

Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - GESTION UNIFIEE DU PERSONNEL. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND AMIENOIS. CONVENTION.

MME FOURE : Comme vous le savez, la collectivité a ouvert le système de Gestion Unifiée du Personnel par délibération du 23 avril 2015.

Ce dispositif est ouvert aux communes membres de la métropole et aux syndicats mixtes. Le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois a également adhéré à ce dispositif le 18 décembre 2015.

Depuis, c'est le service d'application du Droit des Sols, dont la gestion a été confiée à la collectivité, qui a été créé par ce Syndicat Mixte. Une convention, approuvée par le conseil d'Amiens Métropole du 22 septembre 2016, a été signée à cet effet. Vous savez que c'est ce service d'application du Droit des Sols qui a été mis à la disposition des communes d'Amiens Métropole et maintenant au-delà, du Pays du Grand Amiénois, pour toutes les structures intercommunales qui le souhaitent puisque l'État n'effectue

plus ces tâches qu'il effectuait auparavant au bénéfice des communes les plus modestes en poids de population.

Je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à cette convention, tenant compte de la création de ce service d'Application du Droit des Sols par le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois, service qui apparemment emporte l'adhésion de tous les bénéficiaires et qui leur donne tout à fait satisfaction. C'est moyennant une contribution financière en contrepartie évidemment.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS AGES D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS EN APPRENTISSAGE DANS LE CADRE DE LEUR FORMATION PROFESSIONNELLE.

MME FOURE : Il s'agit d'une dérogation en vue d'accueillir des jeunes mineurs d'âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en apprentissage dans le cadre de leur formation professionnelle.

En effet, Amiens Métropole souhaite contribuer à l'accès à la qualification des jeunes mineurs âgés de 15 à 18 ans en formation professionnelle via l'apprentissage.

Le décret du 3 août 2016 relatif à la procédure de dérogation permet à ces jeunes en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits « réglementés », dans le cadre de leur apprentissage ou de leur formation professionnelle, au sein de la fonction publique territoriale.

Ce décret implique que l'autorité territoriale concernée prenne, préalablement à l'accueil de jeunes mineurs en formation professionnelle amenés à devoir effectuer des travaux dits « réglementés », une délibération de dérogation précisant :

- le détail des travaux ;
- les formations professionnelles ;
- les lieux de formation ;
- les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver cette dérogation qui nous permettra, ainsi que vous l'avez compris, d'accueillir ensuite des jeunes de 15 à 18 ans en apprentissage.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**16 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL SOUS CONTRAT AIDE. ASSOCIATION APREMIS.
RENOUVELLEMENT. CONVENTION.**

MME FOURE : Il s'agit du renouvellement d'une convention avec l'association APREMIS, qui est bien connue sur notre territoire.

Je vous propose d'approuver la convention avec l'association APREMIS qui permet à Amiens Métropole d'accueillir au sein de ses services des personnes employées sous contrat aidé par cette association.

Je vous propose par ailleurs de verser une participation financière maximale de 15 000 € par an à l'APREMIS, correspondant à la différence entre la rémunération chargée et versée par l'APREMIS et la part remboursée par l'Agence de services et de paiement, ainsi que les frais de visites d'embauche de la médecine du travail.

J'en profite pour vous dire que nous n'avons pas d'élément vraiment concret et de grande visibilité sur les contrats aidés qui sont utilisés, si je puis dire, par la métropole. Dès que nous aurons des éléments concrets, nous vous les fournirons. Mais nous supposons que les contrats aidés, hors ceux qui sont les contrats d'insertion à la Citadelle, risquent d'être fortement impactés par les décisions de l'État de diminuer de 100 000 postes à l'échelle nationale leur nombre.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**17 - AMIENS. AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE MARCEL PAUL, MAIL ROGER SALENGRO.
FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

M. RENAUX : Situé à Amiens, ce carrefour doit faire l'objet d'aménagements afin de pallier les difficultés de circulation et de sécurité.

Je vous propose d'approuver ce projet d'aménagement dont les travaux s'élèveraient à 16 000 €.

Je vous propose également d'approuver la participation de la ville d'Amiens à la réalisation de ce projet à hauteur de 4 000 € en adoptant la convention de fonds de concours correspondante.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - AMIENS. AMENAGEMENT REDUCTEUR DE VITESSE, RUE LESCOUVE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver les partis d'aménagements d'un réducteur de vitesse dans cette rue.

Il convient également d'approuver la convention de fonds de concours de la commune d'Amiens et d'autoriser le président à la signer.

Le montant total du projet s'élève à 7 000 € TTC. Le fonds de concours de la commune d'Amiens s'élèverait à 1 750 € HT.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - AMIENS. CREATION D'UN MINI-GIRATOIRE. CARREFOUR RUE DE L'AGRAPPIN - RUE VOYELLE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Cela concerne toujours des aménagements de sécurité. Ces dossiers-là viennent à la suite de réunions de proximité des élus de la ville d'Amiens.

C'est l'aménagement d'un mini-giratoire au carrefour rue de l'Agrappin et rue Voyelle pour un montant d'environ 22 000 €.

La commune d'Amiens participerait à hauteur de 30 % des dépenses hors taxes et donc verserait un fonds de concours estimé à 5 500 €.

Je vous propose d'approuver ce projet d'aménagement.

En fait, sur ce projet, il s'agit, dans un premier temps, de faire un essai en marquage et si les essais sont concluants, cette enveloppe de 22 000 € sera donc utilisée pour faire ce mini-giratoire en substance un peu plus dure avec des pavés en résine, des organisations de stationnement, etc.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - AMIENS. GRANDE RUE DU PETIT ST JEAN. AMENAGEMENT REDUCTEUR DE VITESSE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement d'un dispositif de réduction de vitesse de type écluse, dont le montant est estimé à 37 000 € TTC.

La ville d'Amiens verserait un fonds de concours d'un montant de 9 250 €, soit 30 %.

Je vous propose d'approuver, d'une part, la convention de fonds de concours correspondante et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - AMIENS. SYSTEME U. AMENAGEMENT PAYSAGER, AVENUE DE L'HIPPODROME ET RUE ÉDOUARD LUCAS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Dans le cadre de l'ouverture d'un magasin Super U, rue Édouard Lucas, je vous propose d'approuver l'offre de concours de la SA Système U Nord-Ouest en contrepartie de sa participation sur l'aménagement des espaces verts aux abords de la rue Édouard Lucas et de l'avenue de l'Hippodrome.

Ces travaux consistent principalement en l'élagage et au nettoyage des bosquets existants, en l'engazonnement et l'implantation d'alignement d'arbres et d'un écran végétal – ça, c'est beaucoup plus en amont en fait – rue de l'Hippodrome. Le coût de cette opération est estimé à 28 000 € hors taxes. La part de la société s'élèverait à 9 240 €.

Je vous propose également d'approuver la convention de fonds de concours pour recevoir cette somme et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - BOVELLES. AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONS ET D'UNE ECLUSE, RUE JEAN DU BOS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver les parties d'aménagements d'un cheminement piétons et d'une écluse, comme on peut le voir, avec des matériaux assez simples.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 250 000 € et le montant du fonds de concours de 23 000 € ou de 15 750 € selon l'option choisie, puisque Monsieur le Maire de Bovelles attend de voir ce que ça donne dans une autre commune pour être sûr que c'est de nature à réduire effectivement la vitesse. S'il n'était pas convaincu, on ne ferait pas cet aménagement. Ce serait donc un fonds de concours de 15 750 €. S'il était convaincu de l'efficacité de ce dispositif, dans ce cas-là on ferait les travaux et le fonds de concours monterait à 23 000 €.

M. GEST : Monsieur le Maire de Bovelles est un homme précautionneux. Il a raison.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - CAMON. OPH D'AMIENS METROPOLE. REFINANCEMENT D'UN PRET AUPRES DU CREDIT FONCIER DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DE 15 LOGEMENTS SITUES RUE DE LA TOURELLE ET RUE AMBROISE CROIZAT. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : Mes chers collègues, l'office public de HLM d'Amiens Métropole avait contracté un prêt PLS avec un taux d'intérêt révisable indexé sur le Livret A et souhaite refinancer ce prêt par un taux fixe.

Il convient dès lors d'abroger la délibération 34, adoptée en 2004, et d'accorder la garantie de notre communauté d'agglomération pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 591 846,34 € destiné à financer la construction de 15 logements situés rue de la Tourelle et rue Ambroise Croizat à Camon.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention et d'autoriser le président à la signer.

Je précise, parce que la question avait été posée en commission, que les annuités de l'ancien prêt s'élevaient à 45 147,23 € et que celles du nouveau prêt, de 2017 à 2047, seront de 27 158,13 €.

Voilà l'opération, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - SALOUËL. OPH D'AMIENS METROPOLE. REFINANCEMENT D'UN PRET AUPRES DU CREDIT FONCIER DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DE 13 LOGEMENTS SITUES RUE ERNEST CAUVIN. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : C'est un dossier, Monsieur le Président, mes chers collègues, de même nature, car comme pour le dossier précédent qui vient d'être voté, dans le cadre d'un refinancement de prêt également par un taux fixe, vous êtes invités à abroger la délibération de 2003 cette fois-ci, et à accorder la garantie de notre collectivité pour un remboursement d'un prêt d'un montant total de 625 637,08 € pour financer la construction de 13 logements situés rue Ernest Cauvin à Salouël.

C'est pourquoi il est proposé d'approuver la convention à intervenir, ce nouveau contrat de prêt, et d'autoriser le président à les signer.

De la même manière, pour les annuités de l'ancien prêt, nous étions à 48 621,14 € et nous tombons à 28 708,69 €, toujours de 2017 à 2047.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - SALOUËL. SIP. REALISATION D'UN PROGRAMME DE 14 LOGEMENTS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION SITUES RUE DES AUBRETIAS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS-DE-FRANCE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : Cette fois-ci, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une garantie d'emprunt. Nous nous situons à la réalisation d'un programme de 14 logements en PSLA situés rue des Aubrétiàs à Salouël.

Ces 14 logements sont en location-accession sociale, je viens de l'indiquer, et il vous est proposé d'accorder à la SIP, qui nous en a fait la demande, cette garantie d'emprunt.

Le montant maximum global est de 2 166 000 € contracté, comme indiqué, auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Hauts-de-France.

M. GEST : Merci cher collègue. Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BELIN n'a pas pris part au vote.

26 - CHARTE DE L'AMENAGEMENT. CONCEPTION ET USAGE DE L'ESPACE PUBLIC. MISSION DE PRESTATION INTELLECTUELLE. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AMIENS DEVELOPPEMENT, AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver ce contrat.

La réalisation de cette charte, dont l'objet est de constituer un guide de l'aménagement sur le périmètre de la ville d'Amiens, sera confiée à la SPL Amiens Développement via ce contrat d'une durée de deux années, renouvelable par avenant.

Le coût prévisionnel forfaitaire est estimé à 150 000 € TTC.

Le règlement de ce montant sera supporté à parts égales par Amiens Métropole et la ville d'Amiens.

Les missions à la vacation correspondant aux expertises ponctuelles à la demande des collectivités, dont le coût journalier est fixé à 780 € TTC, seront supportées par la ville d'Amiens ou Amiens Métropole en fonction du caractère de la voie.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - SALOUËL. REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE ROUEN. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Le projet réduit l'emprise de voirie, crée des aménagements cyclables en deux sens, augmente les plantations, efface les réseaux et rénove l'éclairage.

Les travaux seront réalisés fin 2017 pour les effacements de réseaux et début 2018 pour le réaménagement de cette voie qui est évalué à 1 950 000 € TTC.

Je vous invite à vous prononcer en faveur de ce réaménagement et d'adopter la convention afférente qui permettra le versement d'un fonds de concours à la métropole par la commune de 487 500 € et d'autoriser le président à signer.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je voulais préciser à l'attention du secrétariat de séance que sur le vote précédent ne prend pas part au vote Monsieur BELIN parce qu'il est membre du conseil de surveillance de la Caisse d'Épargne.

28 - TAXE DE SEJOUR. TARIFS.

M. SAVREUX : Mes chers collègues, je vous propose d'approuver la revalorisation des tarifs de la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2018.

Vous le savez, le produit de cette taxe, qui est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux, est affecté aux dépenses destinées à favoriser le développement de la fréquentation touristique.

La dernière revalorisation remonte à 2012. Une augmentation des tarifs était d'ailleurs censée intervenir en 2015, mais la décision a été prise, à l'époque, de reporter cette hausse en raison du contexte difficile qu'a traversé le secteur touristique. Je rappelle qu'il y a eu une chute de fréquentation à Amiens suite notamment aux attentats de Paris.

Le projet d'augmentation des tarifs a été accepté le 11 mai 2016, lors de la commission consultative sur la taxe de séjour. Par ailleurs, la loi de finances modifie certaines conditions d'application de la taxe de séjour.

Je vous propose donc, d'une part, d'abroger les délibérations du 1^{er} juillet 2004 et du 1^{er} octobre 2011, et d'approuver la nouvelle délibération fixant les modalités de perception et les montants de la taxe de séjour sur les hébergements à titre onéreux, pour l'ensemble des communes du territoire métropolitain.

M. GEST : Merci cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**29 - ÉLABORATION ET DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE STRATEGIE TOURISTIQUE.
ORIENTATION DU SERVICE TOURISME. ANNEE 2017.**

M. SAVREUX : Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver le lancement d'une réflexion de 10 mois en vue d'élaborer une stratégie touristique pour Amiens Métropole.

Le tourisme, vous le savez, c'est l'une des priorités stratégiques du projet métropolitain. C'est un secteur qui est en profonde mutation depuis quelques années. Ce n'est plus seulement un service public comme on l'entendait jusqu'alors, mais c'est devenu une véritable industrie.

Le tourisme, aujourd'hui, c'est de l'économie avec de la création de valeur, de la création d'emploi qui de surcroît n'est pas délocalisable et qui est accessible à des personnes qui ne sont pas forcément qualifiées, ce qui évidemment est loin d'être anodin dans un territoire comme le nôtre.

L'objectif de cette stratégie est clair : c'est de faire d'Amiens Métropole une vraie destination touristique où on ne s'arrête plus en escale pendant 2 heures ou 4 heures pour visiter la Cathédrale, mais où on vient pour y découvrir également ses autres atouts. L'idée, c'est vraiment de créer un but de destination. Et puis c'est aussi de faire d'Amiens une destination d'excellence touristique, que ce soit en matière d'accueil, d'innovation de l'offre, de création de valeur et de satisfaction du visiteur.

Je vous donne simplement trois exemples, trois enjeux concrets qui rendent cette stratégie absolument indispensable.

Nous allons avoir dans les mois qui viennent un cycle événementiel d'importance internationale avec en 2018 le centenaire de la bataille d'Amiens, le centenaire de l'armistice et évidemment l'ANZAC Day qui va revêtir une dimension particulière cette année puisque nous attendons 10 000 Australiens sur Amiens, ce qui est un record absolu.

Et puis en 2020, évidemment – c'est un sujet qui tient beaucoup à cœur de Madame le Maire d'Amiens –, nous célébrerons les 800 ans de la pose de la première pierre de la Cathédrale d'Amiens.

Ce sont donc des événements à dimension internationale.

Deuxième exemple : nous avons une offre d'hébergement qui s'est certes considérablement développée ces dernières années, mais qui est aujourd'hui encore insuffisamment diversifiée. Nous n'avons pas d'aire de camping-cars. Notre camping, le camping des Cygnes, ne répond plus aux standards exigés par la clientèle et puis nous sommes en manque d'une certaine hôtellerie de charme et d'hébergements insolites. Et puis il faudra que nous réfléchissions aussi à comment intégrer à notre stratégie globale d'accueil des nouveaux entrants sur le marché. Je pense évidemment à l'hébergement de type Airbnb.

Troisième exemple : on ne peut plus continuer à ignorer notre environnement proche. Il faut évidemment travailler avec nos voisins sur une offre touristique globale. Je pense évidemment à la baie de Somme. On vendra mieux Amiens si on la vend en même temps que la baie de Somme et vice versa. On vendra mieux Amiens si on la vend avec le circuit du souvenir et vice versa.

Et puis je n'oublie pas évidemment le pôle métropolitain qui est en cours de constitution et qui fera partie intégrante de notre réflexion.

Un dernier mot, Monsieur le Président, sur la méthode que nous avons retenue sur l'élaboration de cette stratégie touristique.

Nous allons réaliser un diagnostic sur les forces et faiblesses de la destination en matière d'offre, de positionnement et d'organisation. Cette stratégie est aussi l'occasion de remobiliser l'ensemble des acteurs privés et publics du secteur touristique d'Amiens Métropole.

Nous allons vraiment engager une véritable démarche de co-construction. Ça ne s'est jamais fait précédemment, en tout cas pas dans un format aussi large. On va mettre tout le monde autour de la table dans le cadre de ce qu'on appellera des assises du tourisme amiénois. Et puis nous aurons recours à une AMO, une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour nous aider à monter cette stratégie.

Il convient également, mise à part la validation de cette stratégie, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de co-financeurs, à signer tous les actes se rapportant à l'opération et à demander le commencement anticipé de l'opération.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Oui.

MME BERGER : Merci Monsieur le Président.

Vous avez beaucoup insisté sur la notion de co-construction. Je ne peux qu'y souscrire bien entendu.

Je n'ai pas bien compris dans votre calendrier : ce serait lors du lancement de la saison, ce sont ça les assises du tourisme, ou le lancement de la saison... Est-ce que c'est ça ou est-ce que ce n'est pas ça ?

Et puis, écoutez, c'est l'occasion ou jamais d'en remettre une louche sur les conseils citoyens que vous allez sans doute nous dire que vous n'allez pas manquer d'inviter. J'ai eu, lors d'un précédent mandat, la joie d'animer un conseil d'habitants où les habitants avaient, notamment au point de vue touristique, des idées intéressantes qui ont fait l'objet d'un compte rendu en conseil municipal et je pense que les habitants maintenant ont autant d'idées. Est-ce que vous envisagez de les associer ? Puisqu'à un moment, dans votre groupe projet, vous envisagez la présence d'habitants ou alors j'ai mal compris. Et puis vous insistez tellement sur la co-construction que c'est quand même le moment ou jamais, à mon avis. Mais c'est sans doute ce que vous avez prévu.

M. GEST : Merci. Pierre SAVREUX, s'il n'y a pas d'autre(s) question(s).

M. SAVREUX : Alors quelques petites précisions sur le calendrier. Je ne l'ai peut-être pas suffisamment développé, Madame BERGER. Je vais être un peu plus clair.

L'idée, c'est évidemment d'associer les acteurs du tourisme de A à Z, du début de la stratégie jusqu'à la fin, pendant 10 mois. Et en fait l'idée, c'est que l'on soit opérationnels, que la stratégie soit opérationnelle lors du lancement de saison 2018, c'est-à-dire à peu près en mai-juin 2018. Tous les acteurs du tourisme seront associés.

J'ajoute qu'il y aura un groupe de travail, un groupe de pilotage, un comité de pilotage composé de 10 personnes, qui sera composé de personnes qui sont spécialisées dans le tourisme, dont un membre représentant du futur pôle métropolitain, un membre qui représentera le Comité régional du tourisme et un membre qui représentera Somme Tourisme et puis des ambassadeurs d'Amiens, des personnes qui sont reconnues pour leurs compétences en matière de tourisme.

Nous n'avons pas prévu d'associer les conseils citoyens à cette démarche, puisque notre objectif c'est vraiment de mettre autour de la table l'ensemble des professionnels du tourisme, qu'ils soient bénévoles, qu'ils soient professionnels.

Nous n'avons pas, évidemment, prévu d'associer les conseils citoyens. En revanche, si n'importe quel Amiénois veut participer aux tables rondes, aux différents ateliers que nous organiserons sur différentes thématiques, évidemment pas de problème ; ils seront les bienvenus.

M. GEST : Bien. Merci de ces précisions, Pierre SAVREUX.

Il s'agit effectivement d'adopter une stratégie touristique et pour adopter une stratégie touristique, on fait appel aux professionnels dans ce domaine.

Par ailleurs, les conseils citoyens ont un rôle particulier qu'Hubert DELARUE ne manquera pas de vous préciser lors d'une prochaine séance pour recadrer un petit peu exactement ce dont il s'agit.

Et dans cette politique-là, la politique touristique, il n'a pas été prévu non plus de consulter les comités de quartier. Mais je peux vous dire, et vous le savez très bien, que s'agissant de concertation et de co-construction, nous ne cessons d'en faire. Nous ne cessons d'en faire sur tous les sujets et donc nous ne manquerons pas de le faire. Mais nous le faisons avec les gens qui nous paraissent appropriés au sujet qui est traité. Il y a des sujets qui effectivement concernent des problèmes très locaux et qui demandent évidemment l'avis non seulement des conseils citoyens, mais des comités de quartier et de l'ensemble des habitants que Nathalie LAVALLARD sollicite régulièrement à travers les visites de proximité ou les balades urbaines. Par conséquent, je pense que là-dessus nous faisons largement notre devoir.

Je mets aux voix le rapport s'agissant du lancement de cette stratégie touristique.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - OFFICE DE TOURISME. NORD FRANCE CONVENTION BUREAU. ADHESION 2017.

M. SAVREUX : Je vous propose, cette fois-ci, d'approuver l'adhésion d'Amiens Métropole à l'association Nord France Convention Bureau, qui est l'interlocuteur privilégié en Hauts-de-France en matière de tourisme d'affaires.

C'est une structure, en fait, qui a été mise en place il y a quelques années et qui est en charge du développement et de l'offre de la filière des rencontres et événements professionnels. Elle a également un rôle de structuration de l'offre régionale et d'aide de ses adhérents, de facilitation en tout cas leurs recherches de congrès. Donc concrètement, c'est une structure qui viendra nous aider à faire de la prospective pour aller chercher du congrès.

Je tiens évidemment à préciser que nous garderons notre liberté d'aller nous-mêmes chercher des congrès. On ne dépendra évidemment pas des choix de fléchage du bureau en termes de congrès. Mais c'est vraiment un partenaire qui nous sera fort utile parce que contrairement à d'autres offices de tourisme, nous n'avons qu'un ETP, qu'un équivalent temps plein, à l'office de tourisme, qui travaille sur le tourisme d'affaires. Et donc on avait cette carence qu'il convient aujourd'hui de pallier.

J'en profite également pour vous dire que le poste de chargé de bureau des congrès de l'office de tourisme d'Amiens Métropole, qui était vacant depuis un an, vient d'être pourvu et nous avons accueilli le 11 septembre dernier Catherine ODENT qui est notre nouvelle responsable du bureau des congrès.

Le montant de la cotisation de l'adhésion à Nord France Convention Bureau s'élève à 5 000 €.

M. GEST : Merci cher collègue. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA FOURNITURE DE DONNEES AERONAUTIQUES ENTRE LA DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE ET AMIENS METROPOLE.

M. FRADCOURT : Dans le cadre de nouvelles réglementations européennes et françaises concernant la gestion de l'aérodrome d'Amiens-Glisy, je vous propose d'approuver le protocole d'accord de fourniture de données aéronautiques liant la collectivité à la Direction des Services de la Navigation Aérienne.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - QUAI DE L'INNOVATION. GESTION DES ESPACES MUTUALISES. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AMIENS-PICARDIE. AVENANT N° 1.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'adopter un avenant, le premier et vraisemblablement le dernier, concernant la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens pour la gestion des espaces mutualisés de ce Quai de l'Innovation pour la période 2016-2018.

Il est en effet proposé dans cet avenant, d'abord d'adapter la convention aux réalités de la mise en œuvre du projet, notamment un certain nombre d'évolutions des salles a été acté dans la mise en œuvre du projet, la création d'une salle de créativité, l'ajout de nouvelles salles. Et d'autre part, il s'agit également de mettre en place de nouvelles modalités de gestion financière notamment liées à l'utilisation des espaces mutualisés pour un usage interne à la collectivité.

Je précise que le coût additionnel lié à l'utilisation des espaces mutualisés par les services de la métropole impactera le budget 2018 et non le budget 2017.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - ZAC RENANCOURT. PRET DE 3 000 000 € SOUSCRIT PAR LA SEM AMIENS AMENAGEMENT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. GARANTIE D'EMPRUNT D'AMIENS METROPOLE.

M. MERCUZOT : Le point 33, que vous avez indiqué comme étant amendé, il s'agit en fait pour nous d'apporter une garantie d'emprunt au prêt de 3 millions € souscrit par la SEM Amiens Aménagement auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.

La délibération a donc été modifiée et les changements portent sur la durée d'amortissement qui est ramenée de 96 mois à 84 mois, et le différé d'amortissement du capital, qui était sur l'ancienne version de 1 an, a été supprimé. Par ailleurs, la périodicité de remboursement devient annuelle et non plus trimestrielle.

Ce qui fait que dans le cadre d'une demande de prêt d'un montant de 3 millions € faite auprès du Crédit Agricole Brie Picardie par la SEM Amiens Aménagement pour le financement du projet de la ZAC Renancourt, la SEM Amiens Aménagement sollicite la garantie d'Amiens Métropole.

Il est donc proposé d'accorder cette garantie d'emprunt plafonnée à 80 %, pour un montant total, que nous garantissons donc, de 2 400 000 €.

Je précise que les amendements proviennent de ce que le projet de délibération a été rédigé alors même que les négociations entre Amiens Aménagement et le Crédit Agricole n'étaient pas complètement abouties.

M. GEST : Merci de ces précisions mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Avant de mettre aux voix, je vous signale que Monsieur DUFOUR, maire de Saveuse, ne prendra pas part au vote. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DUFOUR n'a pas pris part au vote.

34 - ZAC RENANCOURT. PRET DE 4 000 000 € SOUSCRIT PAR LA SEM AMIENS AMENAGEMENT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'EMPRUNT D'AMIENS METROPOLE.

M. MERCUZOT : Dans le cadre d'une demande de prêt d'un montant de 4 000 000 € faite par la SEM Amiens Aménagement pour le financement du projet de la ZAC Renancourt, il est proposé d'accorder notre garantie d'emprunt plafonnée à 80 %

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - AMIENS. BHNS. CITE SCOLAIRE. DEMOLITION DE LA LOGE NORD.

M. RIFFLART : Je vous propose d'autoriser la déconstruction de l'immeuble situé boulevard Saint-Quentin sur la parcelle cadastrée section HP N°369, correspondant à l'ex-loge de gardien.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents et notamment le permis de démolir.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - AMIENS. BHNS. COMPLEXE SPORTIF GEORGES VALLEREY. DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION.

M. RIFFLART : Toujours dans le même secteur, il y a un pendant à cette loge qui est l'ex-logement de fonction du complexe sportif Georges Vallerey, qui nécessite aussi d'être démoli.

Par délibération du 18 décembre 2000, notre collectivité a approuvé le transfert de compétence intervenu à son profit avec la ville d'Amiens pour la mise à disposition des meubles et immeubles dont ce logement de fonction.

Je vous invite donc ce soir à désaffecter le logement de fonction de la compétence communautaire.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - GARE D'AMIENS. CONVENTION GARES ET CONNEXIONS POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL PAR L'AGENCE BUSCYCLETTE. AVENANT N° 1.

M. RIFFLART : Concernant Gares et Connexions, nous avons, Monsieur le Président, pris un peu de retard dans cette occupation de ce local qui nous est confié par Gares et Connexions pour y installer l'agence Buscyclette.

En effet, nous avons pris une année de retard du fait d'une réception difficile des locaux, enfin de l'espace qui nous était confié pour être aménagé. Et de ce fait, nous avons dû déclarer l'ensemble de cette convention d'un an.

Je vous propose donc de valider une prise d'effet de cette convention au 1^{er} janvier 2017 et non au 1^{er} janvier 2016, comme prévu initialement.

La date de fin étant fixée au 31 décembre 2031, cet avenant est sans incidence financière immédiate. Il y a une franchise de redevance, je vous rappelle, de 8 ans et 7 mois pendant laquelle nous occuperons à titre gracieux ces locaux.

D'autre part, je vous propose de valider l'avenant n° 1 de la convention portant sur l'occupation du local Gares et Connexions actuellement occupé par le service Buscyclette.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - BOITES A LIRE. CONVENTIONS DE PARTENARIAT COMMUNES D'AMIENS METROPOLE.

MME DEVEZE : Dans le cadre de l'extension du projet de déploiement des boîtes à lire, les nouvelles implantations nécessitent la signature d'une convention de partenariat afin de préciser les engagements des communes et d'Amiens Métropole.

Je vous propose donc d'approuver les conventions à intervenir avec les 19 communes concernées et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Et je terminerai en vous indiquant que la dernière inauguration de boîtes à lire pour cette année aura lieu le 29 septembre dans la commune de Dreuil-lès-Amiens.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je salue d'ailleurs la politique des boîtes à lire parce qu'en tournant dans les communes de la communauté d'agglomération, je peux vous indiquer que c'est un succès partout où elles sont implantées, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. Et donc nous allons, je crois, poursuivre encore, Nathalie, l'année prochaine par une dernière série, me semble-t-il, d'équipements. Mais c'est vraiment une réussite très intéressante, y compris à Camon, à proximité de la médiathèque, ce qui montre que ce sont des clientèles finalement différentes.

39 - MAISON DU THEATRE. PRIX ADO DU THEATRE CONTEMPORAIN 2017/2018. CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME DEVEZE : Il s'agit de la 10^e édition du Prix Ado du Théâtre Contemporain pour 2017-2018.

Ce prix est une action qui est pilotée par la Maison du Théâtre, Amiens Métropole, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie d'Amiens.

Il propose de faire lire du théâtre contemporain aux collégiens et lycéens de l'Académie d'Amiens, de leur permettre une première pratique théâtrale avec un comédien professionnel et de leur faire rencontrer un auteur.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention qui établit les relations entre la Maison du Théâtre et les différents partenaires du Prix Ado du Théâtre Contemporain 2017-2018 pour la mise en place de cette 10^e édition.

Je voudrais également indiquer que pour Amiens sont concernés les lycées Branly, Robert de Luzarches et de la Hotoie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - ZENITH. CONTRAT D'AFFERMAGE. MODIFICATION DES TARIFS. AVENANT N°4.

MME DEVEZE : Il s'agit des modifications de tarifs, l'avenant n°4 concernant le rigging.

Le rigging, c'est l'ensemble des prestations techniques qui sont liées à l'accrochage en hauteur des éléments son et lumière, c'est-à-dire les projecteurs, les enceintes, etc. et qui sont dans les cintres tout en haut dans la salle de spectacle.

Le Zénith est responsable de la sécurité de ces installations et c'est pourquoi il a dû changer de prestataire « Rigging » en cours d'année, l'ancienne société n'offrant plus la même qualité de service.

Or désormais, les frais de déplacement étant facturés, il convient de modifier les tarifs Rigger annexés à la délibération.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, d'approuver l'avenant n°4 au contrat d'affermage et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

M. GEST : Merci chère collègue.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - CAMON. REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUPPORTEES PAR LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DEBART : Monsieur le Président, chers collègues, le point 41 porte sur le remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune de Camon pour le compte de la communauté d'agglomération. Il s'agit d'une convention à renouveler.

Une convention, signée le 16 avril 2004, détermine les conditions des montants de remboursement par la métropole des frais de fonctionnement supportés par la commune de Camon pour le nettoyage des équipements culturels et du site multimédia métropolitains.

Depuis cette date, la superficie de ces équipements a évolué et des compétences ont disparu.

Ainsi, je vous propose d'abroger la convention de 2004 et d'approuver la nouvelle convention qui intégrera toutes les évolutions et qui identifiera précisément les équipements concernés et les montants du remboursement.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Merci cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Non, je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - AAC TENNIS. RENOVATION LOURDE DE 2 COURTS DE TENNIS EN TERRE BATTUE. SUBVENTION.

M. DUFLOT : Mes chers collègues, bonsoir.

Je vous propose d'accorder une subvention d'investissement de 25 000 € à l'AAC Tennis au titre de la rénovation lourde de 2 courts de tennis couverts en terre battue et de leur équipement respectif avec une rampe d'accès pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite, dans la perspective de l'organisation du Tournoi International de Tennis Fauteuil qui aura lieu d'ailleurs rapidement puisque c'est du 3 au 8 octobre prochain.

Et d'ailleurs, je vous invite, mes chers collègues, bien sûr à participer, du moins à venir assister à ce tournoi qui permet effectivement de réunir sur Amiens des sportifs accomplis qui, malgré le handicap justement, se transcendent pour pouvoir effectivement vivre et surtout participer à l'événement, à toute cette ambition sportive qu'ils portent au travers justement du tennis et notamment de ce tournoi.

Au-delà de ce Tournoi International de Tennis Fauteuil, ça permettra d'ouvrir également une section tennis fauteuil sur le site de l'A.A.C. qui s'y prête.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - RIVERY. CONSTRUCTION DES TENNIS. SOCIETE CEGELEC. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. DUFLOT : Si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, je vous propose qu'on traite les points 43, 44 et 45, puisque ce sont trois dossiers finalement qui sont liés.

M. GEST : Je vous y autorise.

M. DUFLOT : Merci bien puisqu'ils concernent tous les trois la construction des tennis de Rivery et la passation d'un protocole transactionnel.

Comme vous le savez, la ligue de tennis a renoncé à installer le comité départemental sur le site de Rivery pour le déplacer sur le site actuel, c'est-à-dire de la Fosse au Lait sur Amiens. Il y a donc des conséquences sur les travaux déjà entrepris par certaines entreprises et le montant des marchés attribués.

Sur le point 43, qui concerne directement la société CEGELEC, il s'agit cette fois-ci de ce protocole transactionnel avec une indemnisation qui est proposée à hauteur de 3 700 € correspondant aux frais d'études et aux dépenses de suivi de chantier déjà engagées.

Pour le dossier 44, il s'agit de la société EMI Bâtiment, titulaire du lot n° 1 relatif au chauffage, ventilation, plomberie. Le montant de l'indemnisation s'élève à 2 250 €.

Enfin le point 45 concerne le lot n° 1 « gros œuvre » attribué à la société Hubert CALLEC pour un montant d'indemnisation qui s'élève à 1 454 €.

M. GEST : Merci. Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

On vote séparément les trois rapports, à moins que personne n'y voie d'inconvénient puisque c'est la même chose trois fois de suite. Si tout le monde est d'accord, si personne ne demande pas un vote sur chaque rapport, on vote collectivement.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - RIVERY. CONSTRUCTION DES TENNIS. SOCIETE EMI BATIMENT. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - RIVERY. CONSTRUCTION DES TENNIS. SOCIETE HUBERT CALLEC. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - LONGUEAU. REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUPPORTEES PAR LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. GUEANT : Il s'agit ici de mettre à jour la convention de remboursement en faveur de la commune de Longueau dont les agents assurent l'entretien de certains équipements métropolitains.

Il convient donc d'autoriser notre président à signer cette convention conjointement avec Madame le Maire de Longueau, dont personne n'ignore ici qu'elle est ma chouchou !

M. GEST : Mon cher collègue, je suis obligé de vous rappeler à l'ordre parce que des déclarations en plein conseil, comme ça, posent question !

On va mettre le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU PASSAGE DE L'OURAGAN "IRMA" A SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY.

M. GEST : Je vais maintenant vous donner lecture du rapport 47, qui est la fondation des Architectes de l'urgence.

Au lendemain du passage sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy de l'ouragan « Irma », le créateur de la fondation Architectes de l'urgence, Patrick COULOMBEL, insiste sur la nécessité d'entamer rapidement la reconstruction "pérenne" des bâtiments détruits. La collectivité ne peut rester insensible à cette demande de soutien.

Je vous rappelle en plus que cette association a son siège à Amiens et c'est donc la raison pour laquelle je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle de 5 000 € à cette ONG installée ici-même.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - VŒUX ET QUESTION ORALE.

48.1 - VŒU.

M. GEST : Nous passons aux vœux.

Il y a un premier vœu qui est déposé par les groupes Communiste, Républicain et Citoyen, Socialiste et Écologiste relatif à l'inscription de la pose de la première pierre de la cathédrale d'Amiens au calendrier des commémorations nationales.

Je passe la parole à Jacques LESSARD.

M. LESSARD : Merci Monsieur le Président.

Merci d'avoir réinscrit ce vœu à l'ordre du jour du conseil d'Amiens Métropole, puisque nous l'avons déjà voté la semaine dernière au conseil municipal d'Amiens. D'ailleurs, je pense qu'il aurait pu être repris collectivement et non pas présenté par un représentant de groupe.

M. GEST : Vous avez raison.

M. LESSARD : Mais de toute façon, je ne doute pas que compte tenu de l'intérêt patrimonial que représente la cathédrale d'Amiens, qui est le fruit du travail des hommes et des femmes de ce territoire qui nous a été légué par l'Histoire... Nous sommes les générations suivantes.

C'est un édifice qui est reconnu mondialement et facteur éminent d'attractivité de notre ville. Donc je ne doute pas que nous allons converger pour accroître encore cette notoriété en obtenant cette inscription.

On l'a dit au conseil municipal, la ville du Havre avait obtenu son inscription pour le 500^e anniversaire de sa création. D'autres personnages de l'État sont parfois honorés au travers de ces commémorations, la naissance de villes aussi, le canal du Midi, la ville de Lorient, etc. Ce sont des dates importantes de l'histoire du pays. Et je pense qu'effectivement la cathédrale mérite de figurer au registre de ces grands événements.

Chers collègues, l'année 2020 marquera l'anniversaire des huit cents ans écoulés depuis la pose de la première pierre de la cathédrale d'Amiens, monument deux fois inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'évènement que représente, huit siècles après, le début de la construction de cet édifice prestigieux mérite de figurer parmi les commémorations culturelles reconnues par l'État et devrait être activement soutenu par les institutions et les collectivités.

L'éclat et le rayonnement qui doivent être associés à ce projet, son succès auprès de la population, nécessitent d'être anticipés par les différents acteurs, ainsi que de recevoir le plus large soutien.

Dans ce sens, un courrier avait été adressé par mes soins, au mois de février, – et je vous en avais donné la copie d'ailleurs, à vous ainsi qu'à Madame le Maire – à la DRAC afin de faire entrer cet événement dans le calendrier des commémorations nationales pour l'année 2020.

Une réponse a été apportée le mois dernier nous invitant à diriger cette demande à la Mission aux Commémorations nationales rattachée au Service interministériel des Archives de France. Et le Haut-Comité des Commémorations nationales, chargé d'établir la liste des événements prévus pour l'année 2020, rendra son arbitrage en 2018. Donc effectivement, il était nécessaire et pas prématuré, je pense, d'anticiper puisque 2018 c'est demain.

Dans le but d'appuyer cette démarche, nous proposons d'associer l'ensemble du conseil métropolitain à ce vœu, afin de nous donner toutes les chances de voir aboutir cette demande et dès lors de l'adresser à la Mission aux Commémorations nationales :

« Le conseil d'Amiens Métropole demande à l'État, dont la cathédrale d'Amiens est la propriété, et au Haut-Comité des Commémorations nationales, l'inscription des huit cents ans de la pose de la première pierre de la cathédrale d'Amiens, sur la liste des événements prévus pour l'année 2020 ».

M. GEST : Merci mon cher collègue. Je donne la parole à Nathalie DEVÈZE.

MME DEVEZE : Merci Monsieur le Président.

Je partage bien sûr ce qui vient d'être dit par mon collègue Jacques LESSARD, mais je vous ferai également la même réponse que celle que j'ai faite la semaine dernière, c'est-à-dire que votre démarche est prématurée et puis on ne vous a pas attendu, Monsieur LESSARD, puisque le service Patrimoine est déjà mobilisé pour cette demande d'inscription. Il faudra en effet patienter encore quelques mois puisqu'on ne pourra solliciter l'inscription de cette octo-centenaire qu'en 2018. Et donc le service Patrimoine et Émilie MESSIAEN, animatrice de l'architecture et du patrimoine, se chargeront de prendre l'attache du Service interministériel des Archives de France pour s'assurer du dépôt de cette demande d'inscription.

Je puis vous indiquer également la constitution d'un groupe de travail qui associera bien sûr l'État, qui est propriétaire de notre cathédrale, mais également les acteurs culturels et culturels afin de préparer cet événement extrêmement important.

Dans l'attente, un groupe de travail interne à la collectivité s'apprête à être créé de façon à formaliser les différents projets et d'ores et déjà à travailler sur cet événement, à n'en pas douter, qui sera extrêmement important en 2020.

Je ne manquerai pas bien sûr de vous tenir informés collectivement de la suite qui aura été apportée à notre requête.

Et je précise également que dès la prise de fonction de Marc DROUET, qui est directeur de la DRAC, je l'ai sensibilisé sur cette question et sur l'importance de cette inscription dans le cadre des commémorations nationales de 2018.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci. De 2020.

Ce qui veut dire très concrètement que, comme Jacques LESSARD l'avait indiqué, nous aurions pu effectivement présenter ce vœu sous la forme d'un vœu d'Amiens Métropole. Il est exact qu'il a été présenté la semaine dernière au conseil municipal et qu'il a fait l'objet d'un vote à l'unanimité. Je vous propose donc d'en faire de même aujourd'hui.

Je mets ce vœu au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

48.2 - Vœu.

M. GEST : Le vœu suivant, d'ailleurs, pourrait aussi être formulé collectivement puisque nous en avons déjà aussi débattu la semaine dernière et que dans les rencontres que je fais avec les différentes communes de la métropole, je peux indiquer qu'effectivement c'est une vraie préoccupation pour tout le monde.

Monsieur LESSARD a la parole.

MME ANNOOT : Non, c'est moi qui le présente.

M. GEST : Très bien !

MME ANNOOT : Merci Monsieur le Président.

Ce vœu qui a été, comme vous le disiez, voté en conseil municipal vient rejoindre, Madame le Maire, l'inquiétude légitime que vous avez exprimée tout à l'heure à propos de l'épée de Damoclès qui plane sur ces contrats aidés et montre combien nous devons agir ensemble et nous mobiliser pour amener l'État à infléchir son projet de réduction drastique des contrats aidés.

J'en reviens au texte.

Chers collègues, les contrats aidés participent au développement social et économique de territoires marqués par le chômage de masse, le déclin industriel et la pénurie d'emplois disponibles. Amiens et sa métropole sont au cœur de ces problématiques.

Grâce à ces contrats, nombre d'associations, mais aussi de collectivités locales, peuvent mener à bien leurs missions d'intérêt général, telles que la solidarité de proximité, les activités périscolaires et l'éducation populaire, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, l'accès au sport et aux loisirs et à la culture ou encore des pans entiers de la transition écologique.

De plus, pour beaucoup de chômeurs, en particulier les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap et les chômeurs de longue durée, être recruté par une entreprise est aujourd'hui un objectif hors de portée. Beaucoup vivent la pauvreté depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, avec ses conséquences dramatiques : diminution des ressources, sous-alimentation et problèmes de santé inhérents, habitat précaire et indigne, perte de l'estime de soi. Autant de souffrances et d'obstacles au retour à l'emploi.

La situation d'Amiens Métropole ne fait pas exception au constat national. Plusieurs associations d'intérêt général, comme le Secours Populaire, la Banque Alimentaire, les Restaurants du Cœur, des clubs sportifs et bien d'autres, nous ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis de ce déclin des contrats aidés. Elles estiment que cela pourrait affecter, dès cette année, leur capacité à mener à bien leurs actions dès cet hiver.

De plus, dans notre collectivité, 110 emplois sont concernés par le nettoyage, la gestion des espaces verts et les écoles.

Au vu de ces constats, nous demandons :

- Un diagnostic de la MAAM sur l'impact de cette suppression sur les associations amiénoises ;
- Que l'État prenne en compte notre inquiétude sur l'impact pour notre collectivité et les associations de notre territoire, avec pour objectif d'infléchir son projet de réduction drastique du nombre de contrats aidés, dangereux pour la pérennité des missions d'intérêt général du secteur associatif comme du maintien de plusieurs missions du service public.

Merci Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Merci Monsieur le Président.

Ce vœu sur la réduction drastique des contrats aidés s'inscrit pleinement dans la politique de contrainte budgétaire conduite par le gouvernement, notamment dans le cadre des mesures d'austérité qui ont frappé les collectivités au cours de l'été.

Rappelons que par décret du 22 juillet, le gouvernement a, sans crier gare, procédé au gel de 46 millions € sur les 429 millions € du programme de la politique de la ville, 35 millions € sur celui de l'aménagement du territoire et plus de 216 millions € sur les

2 milliards € consacrés à la dotation des territoires ruraux. Soit au total une baisse de 11 % des dotations.

Quelques semaines plus tard, à la veille de la rentrée, la décision de la ministre du Travail de tailler dans les contrats aidés porte un nouveau coup.

Après avoir incité les collectivités locales à y recourir, l'État exige soudain qu'elles y renoncent, le tout en période de contrainte budgétaire demandant aux élus de ne pas augmenter la masse salariale.

Cette décision est à la fois absurde et dangereuse, car elle ne manquera pas d'impacter la qualité et le tarif des services publics de proximité, de porter atteinte au travail des associations qui concourent à la cohésion sociale dans nos collectivités et de jeter en plus des milliers de personnes dans les files d'attente de Pôle emploi.

Il est donc indispensable que, toutes tendances confondues, nous nous mobilisions contre les projets gouvernementaux qui fragilisent encore notre collectivité.

Mais cela signifie aussi que nous devons impérativement éviter toute dépense excessive et c'est bien l'objet de la question écrite que nous aborderons tout à l'heure.

Merci Monsieur le Président.

M. GEST : J'ai bien entendu votre remarque. On répondra à votre question tout à l'heure.

C'est un débat que nous avons déjà eu la semaine dernière, s'agissant de ce vœu. Nous allons le mettre aux voix avec le soutien que j'adresse, puisque nous avons effectivement constaté qu'une décision dont la brutalité et surtout l'effet de surprise qu'elle a provoqué entraîne des incertitudes indéniables dans beaucoup de communes et d'associations.

On peut comprendre bien évidemment, à la limite, qu'un gouvernement qui se trouve avec un budget qu'il n'a pas voté et qui manifestement n'avait pas inscrit les crédits nécessaires pour financer les emplois en question, comme c'est le cas réellement, ait à prendre des décisions drastiques. Pour autant, il faut réfléchir effectivement aux conséquences de ces décisions s'agissant des communes, des groupements de communes, des syndicats – j'ai pu voir un syndicat scolaire de l'agglomération – ou bien sûr les associations. Pour l'instant, nous disposons de peu de précisions sur la façon dont le gouvernement compte mettre en œuvre ce qui est apparu comme déjà une décision. Une réunion de France Urbaine hier ne nous a pas davantage éclairés sur ce sujet.

Je mets donc aux voix le vœu.

ADOpte A L'UNANIMITE

48.3 - VŒU.

M. GEST : Le point suivant est aussi un vœu qui est consécutif non pas à une décision, cette fois, mais à une annonce gouvernementale concernant le barreau TGV Picardie-Roissy.

Je vais vous en donner lecture et éventuellement on pourra le commenter, puisque vous savez que mardi, avec nos collègues de l'Oise concernés comme nous par ce barreau dont on parle depuis si longtemps, nous avons souhaité alerter la presse le jour du lancement de la politique de mobilité ou des assises de la mobilité que le gouvernement a décidé de lancer pour une durée de 3 mois.

Des milliers d'habitants de notre région se rendent quotidiennement ou régulièrement sur le pôle de Roissy. Aujourd'hui, ils n'ont d'autre choix que de prendre leur voiture en l'absence de liaison en transport ferroviaire. Par ailleurs, l'absence de connexion d'Amiens et du département de la Somme au réseau européen de lignes à grande vitesse a indiscutablement constitué un handicap dans le développement de notre territoire.

Le projet de barreau ferroviaire « Roissy-Picardie », long de 6,5 kilomètres, qui permet, à partir d'Amiens et de Creil, de disposer de dessertes directes vers le pôle de Roissy Charles de Gaulle, représente à cet égard un projet majeur d'amélioration du quotidien de nos concitoyens.

Le projet porte sur une desserte en TER depuis les villes de l'Oise et de la Somme de la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle. La desserte de Survilliers Fosses en Ile-de-France est également concernée. Il offrirait, ce projet, par ailleurs, un accès au réseau TGV.

Le schéma de service prévoit en effet 17 allers-retours Compiègne Roissy, 6 allers-retours Creil Roissy, 3 allers-retours Amiens Roissy, soit 52 TER par jour.

Pour la desserte TGV, il s'agit chaque jour d'un aller-retour TGV Amiens Strasbourg et d'un aller-retour Marseille Amiens.

Après avoir connu bien des attermolements, ce projet a été relancé grâce à la mobilisation des collectivités locales concernées au premier rang desquelles la région Hauts-de-France. Surtout, il a fait l'objet pour la première fois d'un engagement ferme de l'État se traduisant par la signature d'un protocole d'intention de financement dans le cadre du contrat, j'insiste sur le mot, de développement de l'Amiénois signé par le Premier ministre Bernard CAZENEUVE à Amiens le 16 mars 2017. Nous rappelons que ce contrat prévoit 220 millions € d'investissements de l'État. Il a donc ainsi été acté que l'État financerait le barreau « Roissy-Picardie » à hauteur de 160 millions, le reste du coût devant être pris en charge par les collectivités territoriales, avec un engagement financier fort de la région Hauts-de-France, ainsi que par SNCF Réseau. Il s'agissait,

selon les mots du Premier ministre de l'époque, de rendre « irréversible » la réalisation de ce barreau ferroviaire à l'horizon 2024.

À noter que la participation de la SNCF porte exclusivement sur la modernisation du poste de régulation de Lille qui pilote l'ensemble de la LGV Nord, alors que la Région Hauts-de-France s'engage à prendre en charge le déficit de fonctionnement des services mis en place. En clair, ça veut dire : fonctionnement pour la SNCF : 0.

Le 23 mai 2017 se tenait le premier comité technique de suivi du projet. Lors de cette réunion, le calendrier prévisionnel annonçait une mise en service du barreau en 2024, les études d'avant-projet débutant dès 2018.

Or, c'est avec une profonde inquiétude que nous avons pris connaissance des orientations de la politique de transport définie par le gouvernement qui pourrait se traduire par le gel ou par l'abandon d'un certain nombre de projets d'infrastructures de transport, dont le barreau ferroviaire « Roissy-Picardie ».

Nous dénonçons avec vigueur l'incertitude créée et ce reniement qui, s'il était confirmé, serait contraire au principe de continuité qui doit garantir le respect des engagements souscrits par l'État au-delà des alternances politiques.

À l'heure où s'exprime chez nos compatriotes une profonde défiance à l'égard des pouvoirs publics, cette éventualité porterait, en effet, un grave discrédit sur la parole et la signature même de l'État préjudiciable à nos institutions.

La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole et la ville d'Amiens sont pleinement mobilisées aux côtés de la Région Hauts-de-France et des collectivités et des élus du département de l'Oise pour défendre ce projet indispensable pour l'avenir de nos territoires et de ses populations.

Nous demandons solennellement à Monsieur le Premier Ministre de recevoir ces collectivités afin de le convaincre de mettre en œuvre de toute urgence ce projet attendu par les habitants des Hauts-de-France, redonnant ainsi à la parole de l'État toute son autorité.

Voilà le texte que nous avons décidé de soumettre à votre vœu.

Je passe la parole à René ANGER.

M. ANGER : Oui, Monsieur le Président, c'est effectivement un dossier sur lequel nous sommes nombreux à être mobilisés depuis longtemps.

L'État s'est engagé, à deux reprises, de manière contractuelle dans le contrat de plan avec effectivement des financements qui n'étaient pas posés sur la construction puisque c'est l'AFIP qui devait financer, et une deuxième fois, de manière plus forte et plus précise dans le contrat de développement de l'Amiénois signé par Bernard CAZENEUVE, le dernier Premier ministre de François HOLLANDE.

Les inquiétudes que nous partageons sur ce dossier sont graves parce qu'elles renvoient au moins à trois sujets.

Le premier sujet, c'est effectivement la continuité de l'État et le respect de la parole de la République. Et je me demandais même en vous écoutant si ce n'est pas le Président de la République lui-même que nous devrions saisir parce qu'il s'agit bien effectivement des institutions républicaines dont il s'agit. Je vois ici ou là, sur les réseaux sociaux, des gens qui disent : « Après tout, ce qui a été signé par CAZENEUVE, on s'en fout. C'était l'ancien gouvernement. » Ça me paraît particulièrement grave.

Si la parole donnée par nos collectivités ou par l'État est remise en cause à chaque élection, il n'y a plus de continuité républicaine possible. Et je pense que les uns et les autres, quand on a été en responsabilité, on a toujours eu à cœur de respecter la signature de nos prédécesseurs. Donc, c'est effectivement un bien mauvais exemple.

Le deuxième sujet, ce n'est ni plus ni moins que l'aménagement du territoire parce que j'entends d'un côté un espace qui, lui, échapperait à toute dérégulation, à toutes les difficultés, qui est l'espace parisien : il y a le Grand Paris, il y a les Jeux olympiques. Là-dessus, il n'est pas question de régulation. Il n'est pas question d'économies. Il est question d'ambition. Et pour le reste du pays, il s'agit d'économiser, de remettre en cause les signatures qui ont été posées. Ça me paraît particulièrement grave. On ne peut pas imaginer le développement équilibré du territoire et le Grand Paris sans prendre en compte ce qui se passe dans la couronne rapprochée, et Amiens en fait partie.

Et donc au-delà de 6,5 kilomètres de voie ferrée, il s'agit bien d'une vision de l'aménagement du territoire. Est-ce qu'on va continuer à encourager la fracture territoriale ou est-ce qu'on va venir renforcer les efforts des territoires comme le nôtre, qui ont des projets – je pense notamment au quartier de La Vallée – et qui peuvent contribuer à un équilibre autour de Paris ?

Le troisième sujet, c'est qu'on nous dit qu'on n'a pas besoin de TGV et on retrouve les bêtises qu'on a entendues déjà il y a quelques années : les Amiénois veulent un TGV pour aller à Paris. On voit bien que même sur les liaisons TGV qui sont peu nombreuses – il n'y en a que deux –, il ne s'agit pas d'aller à Paris. On n'est quand même pas complètement idiots, même collectivement.

Et puis l'essentiel, c'est la liaison, et c'est souligné dans le texte et c'est très bien, avec le pôle d'emploi et d'échange de Roissy. Ça veut dire très concrètement qu'on pourra, d'Amiens, très facilement aller soit prendre l'avion à Roissy, soit prendre d'autres TGV que ceux qui sont ici, soit se rendre dans Paris, et ça renvoie à un autre problème qui est celui de la saturation de la gare du Nord.

La gare du Nord, à l'horizon 2030 pour être raisonnable, sera complètement saturée. Il faudra trouver une autre solution pour rentrer dans Paris. Et l'entrée dans Paris, en tout

cas la différenciation de l'entrée dans Paris en fonction des pôles d'emploi, peut être une solution.

Donc ce dossier est un dossier non seulement qui résout des problèmes d'attractivité pour notre territoire, qui répond à un besoin, mais qui aussi, j'allais dire, est même une bonne affaire en termes d'investissement public parce que ce n'est pas cher. Alors évidemment, dire que 300 millions ce n'est pas cher, ça peut paraître un gag. Mais par rapport à l'échelle de grandeur des investissements publics sur le TGV qui est de l'ordre de x milliards, 300 millions ce n'est pas beaucoup pour un projet qui a beaucoup d'intérêt.

Et encore aurait-il moins d'intérêt qu'il serait inacceptable, comme vous le soulignez, que la parole de l'État soit une fois de plus remise en cause au détriment d'Amiens et de la Picardie.

M. GEST : Merci. La parole est à Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci Monsieur le Président.

Finalement c'est l'histoire de Sisyphe parce que tous les arguments qui viennent d'être développés, qui sont bien développés dans le vœu, on est obligés, à nouveau, de les représenter pour faire valoir notre point de vue alors qu'on pensait que lorsque la signature de l'État avait été obtenue au mois de mars, c'était sur ces arguments que l'État avait signé le contrat et que nous étions, nous aussi, dans le bon fil.

Bien sûr, nous voterons ce vœu ce soir. Il est bien rédigé. Nous sommes parties prenantes de la bataille pour obtenir cet investissement qui est déterminant pour la région, pour la ville, pour Amiens Métropole ; cette bataille qui pouvait être considérée comme gagnée lors de la signature du contrat avec l'État, représenté par le Premier ministre en personne, le 16 mars dernier, et qui avait rendu, comme vous le dites, irréversible, et on y croyait, la réalisation de ce barreau ferroviaire à l'horizon 2024. Je rappelle qu'au début il était prévu pour 2020. Au cours du débat public, c'était l'horizon qui était prévu.

Sans vouloir être polémique, parce qu'il faut rester solidaire, nous ne pouvons manquer d'observer que ce sont vos amis politiques qui sont aujourd'hui aux responsabilités gouvernementales et qui décident de ne pas honorer la signature de l'État. Je ne peux pas ne pas le signaler parce qu'effectivement l'État a signé et aujourd'hui, d'autres responsables politiques, que vous soutenez, décident de ne pas le faire.

Vous disposez de la totalité des pouvoirs nationaux et locaux et donc c'est le moment d'en faire usage au profit de notre territoire et de ses habitants. Et nous vous soutenons dans la poursuite de l'action pour ce projet sous toutes ses formes, juridique si nécessaire, et en invitant à la mobilisation de manière visible tous les élus et la population du territoire.

Parce qu'en dépit de l'évidence de l'utilité de ce barreau, on en convient tous, avec des bons arguments, nous pensons que seule cette mobilisation élargie garantira qu'il soit réalisé comme prévu. Je pense que lorsque des initiatives sont prises, il est bien qu'on soit tous mobilisés. Je vous l'ai dit en conférence des présidents. Vous m'avez répondu que c'était une conférence de presse. Néanmoins, je pense qu'il faut la mobilisation des élus pour permettre ensuite d'élargir la mobilisation de la population. C'était bien de montrer effectivement qu'on était tous derrière ce projet pour obtenir de l'État qu'il respecte sa parole.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame FOURÉ.

MME FOURE : Merci Monsieur le Président.

D'abord un mot à Monsieur LESSARD pour lui dire qu'il vient de m'annoncer que je faisais partie de la majorité gouvernementale. C'est nouveau. Ça vient de sortir. En tout cas, je n'avais pas le sentiment d'avoir démontré que ni moi ni les autres membres de la majorité municipale étions dans cette majorité gouvernementale.

Mais plus sérieusement, je voudrais juste ajouter – parce que tous les arguments qui ont été développés par les uns et les autres, je les partage sur le fond de ce vœu – que ce n'est pas un hasard si un contrat de redynamisation, de dynamisation du territoire de l'Amiénois a été signé par le Premier ministre le 16 mars dernier.

Je rappelle que c'est lors d'une rencontre qui a eu lieu entre le Premier ministre, le président du conseil régional, le président du conseil départemental, le président d'Amiens Métropole, le maire d'Amiens, les députés d'Amiens de l'époque et puis un certain nombre de ministres concernés, que le Premier ministre a proposé qu'en compensation de la catastrophe annoncée de la fermeture de l'usine Whirlpool d'Amiens et en compensation de la perte du statut de capitale régionale décidée, je le rappelle, par le même gouvernement, qu'il a été décidé de rattraper ces deux catastrophes par des compensations qui seraient prévues dans un contrat.

Les services de l'État se sont mis au travail avec nos services et on a abouti, dans un délai de 6 semaines, à la signature de cette convention du 16 mars 2017. Donc, je n'imagine pas une seule seconde que l'État, qui a constaté que nous avons perdu le statut de capitale régionale et qui a voulu nous montrer sa considération pour cette perte, revienne sur cette décision.

Je rappelle qu'au sein de cette convention qui a été signée le 16 mars, la création de ce barreau TGV était la première priorité retenue unanimement tant par les différents ministres, et le premier d'entre eux, que par l'ensemble des élus locaux dont j'ai donné les titres précédemment.

Donc, c'est vraiment inimaginable que l'État revienne sur cette position, même si, Dieu merci, grâce à la mobilisation de tous, l'usine Whirlpool a depuis pu être en position

d'être rachetée et de redémarrer. Il n'en reste pas moins que nous avons perdu le statut de capitale régionale et les nombreux postes de cadres supérieurs de l'État, et c'est une décision qui a été prise par l'État. Donc quand l'État décide de compenser, c'est parce que l'État estime qu'on mérite son attention. Je n'imagine pas qu'on revienne sur cette attention qui est juste équitable. Nous ne réclamons rien de particulier. Nous réclamons juste justice.

M. GEST : Merci Brigitte FOURÉ.

Je vais me mettre en marche pour vous répondre, Monsieur LESSARD. Quatre éléments.

Premièrement, nous avons, dès le mois de juillet, avec Brigitte FOURÉ, saisi le Président de la République. Dès l'annonce par le gouvernement de cette éventualité, nous lui avons écrit. Je suis obligé de constater qu'à ce jour il n'a pas répondu. Mais nous l'avons saisi et nous avons bien l'intention de le saisir de nouveau. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, je rappelle que ce dossier, qui effectivement date un peu maintenant, n'avait jamais jusqu'alors prévu une participation financière des collectivités territoriales. C'est parce que nous souhaitions rendre le projet irréversible que nous avons décidé de participer, je vous rappelle, à hauteur de 2 % pour ce qui nous concerne. Ça s'ajoute, et je voudrais qu'il y ait un amendement qui soit fait d'ailleurs, à la participation de 1 % du département de la Somme. Le département de la Somme n'est pas cité dans le communiqué. Il y a celui de l'Oise, mais celui de l'Oise participe, plus d'ailleurs, mais quand même. Et l'ensemble des collectivités concernées de l'Oise, effectivement, se sont mobilisées financièrement.

Et je vous rappelle ce que j'ai indiqué tout à l'heure parce que c'est, de mon point de vue, vraiment capital que la région Hauts-de-France ait décidé de s'engager à prendre le déficit éventuel, ce qui est un point tout à fait conséquent parce que ça enlève une charge, là encore, éventuelle à la SNCF qui, vous le savez, n'en a pas besoin sans aucun doute. C'est le deuxième élément.

Troisième élément : lors de la déclaration par Madame la Ministre des Transports de mettre, en quelque sorte, un coup de frein ou une pause s'agissant des grands investissements ferroviaires notamment, mais pas que, vous le savez, même le fluvial est également touché, il a été indiqué qu'il fallait faire la différence entre les infrastructures nouvelles et les infrastructures du quotidien.

C'est la raison pour laquelle, dans le communiqué, on a beaucoup insisté là-dessus. Parce que comme le disait aussi René ANGER, c'est évidemment un investissement pour le quotidien de tous ceux qui vont tous les jours, tout simplement, travailler sur le pôle de Roissy. Bien sûr qu'en plus, cela nous permet d'être connectés au TGV. Mais c'est aussi la possibilité de rendre des services quotidiens à la population et ça, c'est extrêmement important et c'est beaucoup là-dessus que nous allons insister dans les différentes démarches que nous allons faire.

J'ai répondu sur le Président de la République. Nous sollicitons un rendez-vous avec le Premier ministre et nous allons faire en sorte de ne rater aucune occasion de solliciter tous ceux qui ont, de près ou de loin, à traiter de ce dossier-là.

Par ailleurs, s'agissant de ce que nous avons fait mardi matin, qui était effectivement simplement une conférence de presse des élus qui ont signé ce contrat, j'aimerais d'ailleurs qu'on regarde quel sens juridique, dans ce cas de figure, on peut donner au mot « contrat » parce que j'aimerais bien qu'une fois pour toutes l'État, quand il signe un contrat, sache ce que ça veut dire. Ou alors ça veut dire que l'État, aujourd'hui, ne sert plus qu'à empêcher de faire, puisque de toute façon il n'a plus d'argent.

Je voudrais indiquer que nous allons décider, avec notamment le maire de Creil, de faire en sorte qu'une pétition en ligne puisse permettre à chacun de s'exprimer et soutenir cette démarche. Bien évidemment, nos outils habituels tendront à venir en appui de cette démarche. Et toutes les initiatives que vous pourriez juger utiles que nous prenions pour sensibiliser et obtenir la justice, comme le disait à juste titre Brigitte FOURÉ à l'instant, seront évidemment très intéressantes à étudier.

La mobilisation commence. C'est le moment puisque c'est effectivement le temps des assises de la mobilité et le président de la région Hauts-de-France, à deux reprises, n'a pas manqué de préciser qu'il était hors de question que, compte tenu du risque qui pèse également sur le canal Seine-Nord, il y ait une forme de troc de la part du gouvernement disant : je te donne ça si tu ne me demandes pas le reste. Non ! Il n'y a pas de troc. Ce sont les deux dossiers.

Je suis allé personnellement soutenir la démarche qui a été engagée sur le canal Seine-Nord l'autre jour à Péronne pour bien signifier que bien évidemment Amiens, pas simplement par solidarité mais parce que maintenant il y a des entreprises qui ont parfaitement compris l'intérêt qu'elles pouvaient également avoir du canal Seine-Nord, est solidaire dans les deux cas de figure. On est solidaires sur le canal et on est solidaires bien entendu sur le barreau « Roissy Picardie ».

Ce sont les éléments qu'on pouvait donner à ce stade.

Je vais vous demander de vous exprimer sur ce vœu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Il est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

48.4 - QUESTION ORALE.

M. GEST : Nous abordons le point 48 et je passe pour cela la parole à Madame LION-LEC, pour une question orale.

MME LION-LEC : Merci Monsieur le Président.

Je vais présenter cette question alors même qu'il semble que vous vous soyez précipité d'y répondre en partie dans la presse ce matin.

Les acteurs de la vie culturelle locale s'étonnent de ne pas avoir d'informations sur la venue à Amiens, fin 2018, de la compagnie Royal de Luxe.

Selon la rumeur, cette compagnie qui avait, il est vrai, grandement impressionné mais aussi ému, il y a quelques années, le public dans notre ville serait de retour le 11 novembre pour clore les cérémonies de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre. Monsieur le Président, pouvez-vous nous confirmer cette information ?

Si cette information est confirmée, pouvez-vous également nous indiquer le coût qu'un spectacle d'une telle ampleur va impliquer, sachant que le déplacement des Géants dans la rue risque d'exiger l'aménagement des voies de circulation qui seront, sans doute, encore perturbées par les travaux d'installation du BHNS ?

Monsieur le Président, dites-nous...

M. GEST : Je suis tout ouïe. J'arrive à faire deux choses en même temps. Je vous l'ai déjà dit.

MME LION-LEC : Comme les femmes, Monsieur le Président !

Monsieur le Président, dites-nous : quel est le budget prévu pour l'accueil à Amiens de la compagnie Royal de Luxe ?

À l'heure où les acteurs culturels sont pour beaucoup en difficulté et s'entendent dire qu'il n'y a plus d'argent pour conduire de nouveaux projets, pouvez-vous répondre à leur inquiétude et les rassurer sur la volonté de la collectivité de continuer à les accompagner financièrement pour développer au quotidien sur le territoire un programme culturel innovant et ambitieux qui réponde aux attentes mais aussi aux besoins de la population ?

M. GEST : Merci Madame LION-LEC.

Ne croyez pas que je me sois précipité vers le quotidien régional pour répondre à une question suscitée sans doute par l'information que vous lui aviez donnée, celle sur votre question de ce jour. Ne croyez surtout pas ça. On ne se précipite pas. On donne les informations quand elles ont une valeur et là c'était un entretien, franchement, au débotté qui est devenu une page du journal. Très bien ! Ça ne me gêne en aucune façon. Mais ça n'était absolument pas destiné à répondre à l'information que vous leur avez donnée.

Je donne la parole à Nathalie DEVÈZE.

MME DEVEZE : Merci Monsieur le Président.

Nous avons, depuis le début du mandat, envisagé de clore les célébrations des commémorations de la Grande Guerre par un événement important. C'est d'ailleurs la proposition 41 du projet culture et patrimoine de la métropole.

Nous avons rêvé d'accueillir de nouveau les Géants de la compagnie Royal de Luxe qui avaient marqué en effet les esprits en 2005. La coproduction avec la ville de Nantes à l'époque avait fait l'objet d'une délibération en conseil municipal de 644 605 €. Mais aujourd'hui, Madame LION-LEC, on prend notre temps.

En effet, il nous paraissait difficile d'envisager ce projet sans un appui notable de la région, du département et de la Mission Centenaire, compte tenu bien sûr de la notoriété de la compagnie Royal de Luxe à travers le monde aujourd'hui.

Le budget de la manifestation a été évalué à 1 584 000 €. Le plan de financement prévoit des recettes à hauteur de 1 134 000 €. Nous en sommes à consolider ce plan de financement pour nous assurer de sa faisabilité dans le budget contraint de la collectivité.

La Mission Centenaire s'est révélée enthousiaste à l'idée de notre projet puisqu'elle souhaiterait en faire une des quatre manifestations nationales en 2018. Pour l'instant, j'ai volontairement employé le conditionnel.

Par ailleurs, nous avons entrepris des réflexions concernant les contraintes de circulation compte tenu des travaux du BHNS et des mesures de sécurité imposées par la Préfecture.

Nous sommes tout à fait conscients des difficultés qu'une telle opération peut poser pour les déplacements en centre-ville, et soucieux que les solutions qui pourront être apportées permettent l'articulation entre les zones en travaux et le parcours envisagé.

Quant à la deuxième partie de votre question, je vous précise que depuis le début de notre mandat, malgré des contraintes budgétaires importantes sur les dépenses de notre collectivité, nous nous sommes engagés à ne pas impacter les subventions versées aux établissements et aux associations culturels pour la réalisation de leurs projets.

Cet engagement sera le même dans le projet d'élaboration du budget en 2018 et je rappelle à tous les acteurs culturels que je rencontre quotidiennement l'engagement d'Amiens Métropole pour construire un projet culturel commun, dans un esprit d'ouverture et de dialogue permanent.

M. GEST : Merci chère collègue.

J'ajouterai simplement que bien évidemment notre préoccupation majeure, c'est de rendre ce spectacle compatible avec les travaux et les complications qu'il procure dans

la ville, notamment je parle de l'activité commerciale. Et c'est pour cette raison qu'à ce jour rien n'est décidé.

En revanche, nous étions quelques-uns, quelquefois sans le savoir, Monsieur le Maire de Creuse, à être au Havre il y a quelques semaines pour mesurer effectivement l'intérêt populaire d'une telle manifestation et nous avons été suffoqués du monde que cela générerait effectivement.

Les habitants d'Amiens et de la métropole et au-delà ont des souvenirs de 2005. À l'époque déjà, cela avait constitué un événement majeur. Mais bien évidemment, on prend soin aussi, comme Nathalie vous l'a indiqué, de monter un plan de financement qui soit supportable.

Nous avons prévu, ce qu'on officialisera dans le budget 2018, de faire un grand événement et donc de mettre de l'argent sur un grand événement pour 2018, mais pas dans n'importe quelles conditions. C'est la raison pour laquelle effectivement nous continuons de dialoguer avec les différents partenaires financiers, privés aussi, qui pourraient s'associer pour rendre ce projet faisable.

J'ajoute enfin que, comme Nathalie vient de le préciser, bien évidemment non seulement il n'y aura pas de diminution de la présence d'Amiens Métropole auprès des associations. Ça n'a jamais été le cas depuis 2014 et il n'y a aucune raison que ça se produise en 2018. On ne fait rien au détriment des autres. Mais plus que cela, nous souhaitons associer et que ces associations soient parties prenantes dans cette manifestation, quelle qu'elle soit, qui se déroulera pour célébrer cet anniversaire.

Voilà pourquoi votre question est certes tout à fait compréhensible, mais prématurée car nous n'avons pas encore la possibilité de totalement y répondre, en tout cas d'y répondre précisément.

Le moment venu, on ne manquera pas de le faire bien entendu, et bien évidemment ça ne peut pas être plus tard que le vote du budget primitif 2018 puisqu'il faudra de toute façon inscrire un crédit qui n'aura rien à voir d'ailleurs avec le montant total qu'on vient de vous énoncer.

Mes chers collègues, nous sommes arrivés au terme de ce conseil d'Amiens Métropole. Je vous souhaite une excellente soirée, dont vous allez pouvoir profiter largement !

La séance est levée à 20 H 03.

Le Président de séance,

Alain GEST
